

EXERCICE 2021

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance plénière du 11 mars 2021

DÉLIBÉRATION n°2021-02

Le conseil académique s'est réuni le jeudi 11 mars 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le lundi 1^{er} mars 2021.

Point de l'ordre du jour :

3.1. Désignation de membres à la section disciplinaire.

.....

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-4, L. 712-6-2, et les articles R. 712-9 et s. et R. 811-10 et s.,

Vu les statuts de l'université,

Vu la délibération n°2020-10 du conseil académique du 11 décembre 2020,

Vu les candidatures déposées auprès de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine,

Exposé de la décision :

Conformément au code de l'éducation, le conseil académique doit procéder à la désignation des membres de la section disciplinaire. Suite au conseil académique du 11 décembre 2020, il reste des sièges vacants :

- 1 siège de professeur (femme) pour la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés ;
- 2 sièges de professeur (femme) pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;
- 2 sièges d'utilisateur (homme) pour la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Décision soumise au conseil académique (vote par collège) :

1. Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et assimilés :

Collège des professeurs :

Nombre de membres constituant le collège des professeurs	22	Mme Isabelle Dimier-Poisson	17 voix
Nombre de membres participants à la délibérations	17		

- Mme Isabelle Dimier-Poisson est élue membre de la Section disciplinaire (collège des professeurs).

2. Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Collège des professeurs :

Nombre de membres constituant le collège des professeurs	22	Mme Isabelle Dimier-Poisson	14 voix (3 abstentions)
Nombre de membres participants à la délibérations	17	Mme Karine Mahéo	16 voix (1 abstentions)

- Mme Isabelle Dimier-Poisson et Mme Karine Mahéo sont élues membres de la Section disciplinaire (collège des professeurs) ;

Collège des usagers

Nombre de membres constituant le collège des usagers	34	M. Quentin Raveau	9 voix
Nombre de membres participants à la délibérations	9	M. Félix Lambert	9 voix

- M. Quentin Raveau et M. Félix Lambert sont élus membres de la Section disciplinaire (collège des usagers).

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le 18 mars 2021
Le Président,

A. Giacometti
Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil académique, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 18 mars 2021 Transmise au Recteur le : 18 mars 2021
---	---